

NATRAN

TARTARAT-CHAPITRE Marnus

Département Foncier Permitting
Direction des Actifs Industriels – Pole Projets

9 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

25 août 2026

Lettre Recommandée avec AR
NOS REF. : DFP-AOEP-210A-73032-011
LAYET Yvann ☎ 06 98 98 00 38
INTERLOCUTEUR : MATARASSO Ambro ☎ 06 62 27 19 23
PROJET : 210A - TARANTAYSE
OBJET : Notification du dépôt du dossier en mairie - arrêté d'ouverture d'enquête

Dans le cadre du projet de construction d'une canalisation de transport de gaz naturel entre les communes d'Albertville et La Léchère, nous vous informons que votre propriété ci-après visée et figurant à la matrice cadastrale sous la référence :

Commune de La Bathie
Parcelle E 2451

fait l'objet d'une demande prévoyant l'établissement des servitudes administratives visées aux articles L 433-1 et suivants du code de l'énergie, aux articles L 555-27, L 555-28 et R 555-30a), R 555-34 et R 555-35 du code de l'environnement, et L 131-1 à L 132-1 et R 131-1 à R 132-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par la présente, nous vous notifions, en vertu de l'article R 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête parcelaire relative au projet.

L'enquête parcelaire se déroulera du 21 septembre au 06 octobre 2026 inclus dans les communes d'Albertville, Cavins, La Bathie, La Léchère et Tours en Savoie.

Dans ce délai, vous pourrez prendre connaissance du projet à la Mairie, pendant les heures d'ouverture des bureaux et formuler vos observations sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au maire qui les joindra audit registre ou au commissaire enquêteur, en la personne de Monsieur Claus : ceclausss@gmail.com.

Le commissaire enquêteur se tiendra, à la disposition des personnes intéressées en mairie de :

- Albertville : le lundi 21 septembre de 09h00 à 12h00 (04.79.10.43.00) ;
- Cavins : le mercredi 30 septembre de 09h00 à 12h00 (04.79.38.20.28) ;
- La Bathie : le vendredi 02 octobre de 14h00 à 17h00 (04.79.31.00.43) ;
- La Léchère : le mardi 06 octobre de 14h00 à 17h00 (04.79.22.52.44) ;
- Tours-en-Savoie : le jeudi 24 septembre de 14h00 à 17h00 (04.79.31.00.73) ;

Enfin, nous attirons votre attention sur l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lequel dispose que les propriétaires sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

A cet effet, vous voudrez bien renvoyer, dûment rempli, daté et signé, le questionnaire joint au présent courrier et le retourner :

- Par voie postale : NATRAN – Dpt Foncier Permitting, 9 avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
- ou
- par courriel à : blp-natran-dai-dfp-neisa@natranynoune.com
- ou
- par tout autre moyen

au plus tard à la date de la fin d'enquête, soit le 06 octobre 2026.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

WAGHEH Marnadou
Responsable du Département Foncier Domaiial



- 2 PJ :**
- Copie de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2026, prescrivant l'ouverture de l'enquête parcelaire
 - Questionnaire